

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 024/2023

**VILLE DE REZÉ ET SERVICES ANNEXES - BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE 2023 - APPROBATION**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 24 mars 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, M. Marion, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Gaglione (pouvoir à Mme Guiu), M. Jéhan (pouvoir à M. Bouyer), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, conseiller municipal

Franck Letrouvé a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

OBJET : VILLE DE REZÉ ET SERVICES ANNEXES - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023 - APPROBATION :

Mme Nathalie Fond donne lecture de l'exposé suivant :

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, les budgets primitifs 2023 (budget principal et budgets annexes) sont proposés pour les équilibres tels que ci-après :

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011-Dép. afférentes à l'exploitation courante	8 315 835.43	Chapitre 013-Atténuation de charges	51 400.00
Chapitre 012-Dépenses afférentes au personnel	29 443 027.00	Chapitre 70-Produits de service, du domaine et ventes diverses	3 266 031.00
Chapitre 014-Atténuation de produits	130 000.00	Chapitre 73-Impôts et taxes	43 739 721.00
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	14 063 952.74	74-Dotations, subventions et participations	8 288 830.00
Chapitre 66-Charges financières	495 000.00	75-Autres produits de gestion courante	1 196 879.00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	25 100.00	76-Produits financiers	215 000.00
Chapitre 042-Opérations d'ordre entre sections	4 850 000.00	Chapitre 042-Opérations d'ordre entre sections	515 000.00
Chapitre 023-Virement à la section d'investissement	2 753 913.33	Chapitre 002-Résultat de fonctionnement reporté	2 803 967.50
TOTAL	60 076 828.50	TOTAL	60 076 828.50
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	2 753 913.33
		Chapitre 13-Subventions d'investissement	913 643.63
		<i>Dont restes à réaliser</i>	796 743.63
Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilés	1 670 000.00	Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilés	2 100 000.00
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	1 304 349.75	Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	3 576 984.38
<i>Dont restes à réaliser</i>	109 349.75		
Chapitre 204-Subventions d'équipement versées	203 457.46	Chapitre 27-Autres immobilisations financières	86 300.00
<i>Dont restes à réaliser</i>	54 957.46	<i>Dont restes à réaliser</i>	86 300.00
Chapitre 21-Immobilisations corporelles	8 628 503.97	Chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations	545 000.00
<i>Dont restes à réaliser</i>	2 005 126.37		
Chapitre 23-Immobilisations en cours	4 023 942.08	Chapitre 001-Résultat d'investissement reporté	1 519 411.92
<i>Dont restes à réaliser</i>	1 674 942.08		
Chapitre 45-Opé. Pour compte de tiers	8 000.00	Chapitre 45-Opé. Pour compte de tiers	8 000.00
Chapitre 040-Opérations d'ordre entre sections	515 000.00	Chapitre 040-Opérations d'ordre entre sections	4 850 000.00
Chapitre 041-Opérations patrimoniales	2 500 000.00	Chapitre 041-Opérations patrimoniales	2 500 000.00
TOTAL	18 853 253.26	TOTAL	18 853 253.26

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011-Dép. afférentes à l'exploitation courante	279 094.77	Chapitre 013-Atténuation de charges	2 000.00
Chapitre 012-Dépenses afférentes au personnel	2 538 062.00	Chapitre 70-Produits de service, du domaine et ventes diverses	250 819.00
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	200 430.00	74-Dotations, subventions et participations	2 754 043.00
Chapitre 042-Opérations d'ordre entre sections	15 000.00	Chapitre 042-Opérations d'ordre entre sections	700.00
Chapitre 042-Opérations d'ordre entre sections		Chapitre 002-Résultat de fonctionnement reporté	25 024.77
TOTAL	3 032 586.77	TOTAL	3 032 586.77
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	700.00
Chapitre 21-Immobilisations corporelles <i>Dont restes à réaliser</i>	46 060.60 6 244.47	Chapitre 001-Résultat d'investissement reporté	31 060.60
Chapitre 040-Opérations d'ordre entre sections	700.00	Chapitre 040-Opérations d'ordre entre sections	15 000.00
TOTAL	46 760.60	TOTAL	46 760.60

BUDGET ANNEXE RESTAURATION			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011-Dép. afférentes à l'exploitation courante	2 473 382.00		
Chapitre 012-Dépenses afférentes au personnel	2 762 710.00	Chapitre 013-Atténuation de charges	21 000.00
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	1 717.28	Chapitre 70-Produits de service, du domaine et ventes diverses	5 149 649.46
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	2 000.00		
Chapitre 042-Opérations d'ordre entre sections	131 000.00	Chapitre 042-Opérations d'ordre entre sections	400.00
		Chapitre 002-Résultat de fonctionnement reporté	199 759.82
TOTAL	5 370 809.28	TOTAL	5 370 809.28
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	37 000.00	Chapitre 001-Résultat d'investissement reporté	401 056.37
Chapitre 21-Immobilisations corporelles <i>Dont restes à réaliser</i>	430 807.50 14 304.89	Chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations	
Chapitre 23-Immobilisations en cours <i>Dont restes à réaliser</i>	63 848.87 28 848.87	Chapitre 27-Autres immobilisations financières	
Chapitre 040-Opérations d'ordre entre sections	400.00	Chapitre 040-Opérations d'ordre entre sections	131 000.00
TOTAL	532 056.37	TOTAL	532 056.37

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

BUDGET ANNEXE SSIAD			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011-Dép. afférentes à l'exploitation courante	76 250.00	Chapitre 002-Résultat de fonctionnement reporté	169 973.94
Chapitre 012-Dépenses afférentes au personnel	733 608.94	Chapitre 017-Produits de la tarification	670 782.00
Chapitre 016-Dépenses afférentes à la structure	35 897.00	Chapitre 018-Autres produits relatifs à l'exploitation	5 000.00
TOTAL	845 755.94	TOTAL	845 755.94
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	5 000.00	Chapitre 001-Résultat d'investissement reporté	51 175.19
Chapitre 21-Immobilisations corporelles <i>Dont restes à réaliser</i>	46 175.19 14 840.00		
TOTAL	51 175.19	TOTAL	51 175.19

BUDGET ANNEXE PERISCOLAIRE			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011-Dép. afférentes à l'exploitation courante	2 828 360.00	Chapitre 013-Atténuation de charges	25 000.00
Chapitre 012-Dépenses afférentes au personnel	4 011 244.00	Chapitre 70-Produits de service, du domaine et ventes diverses	1 862 119.00
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	6 143.98	74-Dotations, subventions et participations	5 003 082.00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	150.00	75-Autres produits de gestion courante	2 000.0000
Chapitre 002-Résultat de fonctionnement reporté	46 303.02		
TOTAL	6 892 201.00	TOTAL	6 892 201.00

BUDGET ANNEXE PRODUCTION ET REVENTE ENERGIE			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011-Dép. afférentes à l'exploitation courante	28 959.59€	Chapitre 002-Résultat de fonctionnement reporté	28 959.59€
TOTAL	28 959.59€	TOTAL	28 959.59€

Le rapport détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal sera annexé à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les budgets primitifs de la Ville et budgets annexes, pour l'exercice 2023, conformément au projet présenté.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 à L 2313-1,

Vu l'article D6361-13 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant les modalités de reprise anticipée des résultats,

Vu le décret n° 62.1857 du 29 décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 relative à l'aménagement de la fiscalité locale,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Vu le décret n° 83-16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 94-502 du 22 juin 1994 relative à la modernisation de la comptabilité communale,

Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1 août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,

Vu le décret n° 2005 -1661 du 27 décembre 2005 modifiant les articles du CGCT relatif aux règles comptables et budgétaires,

Vu le décret n° 2005-1662 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu la délibération 036/2022 du 25 mars 2022 relatif à la mise en place de la norme comptable M57 en lieu et place de la M14 à Rezé à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 2 février 2023,

Vu les propositions de Madame la Maire,

Vu l'avis du bureau municipal du 13 mars 2023,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes ont été examinées chapitre par chapitre,
Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 21 mars 2023.

Après en avoir délibéré, par 33 voix pour, 3 voix contre, 6 abstentions,

- Approuve le budget primitif principal de la ville et ses budgets annexes pour l'exercice 2023.

- Adopte la liste des subventions de fonctionnement à verser en 2023, telle que figurant en annexes des budgets primitifs présentés.

- Autorise Madame la Maire à solliciter :

✓ les subventions pour les programmes d'investissements inscrits dans ledit budget auprès de l'Etat ou au titre des Fonds européens et s'engage à lancer les travaux correspondants (selon la liste Investissements votée pour l'exercice 2023).

✓ les subventions pour les programmes d'investissements inscrits dans ledit budget auprès de la Région, et s'engage à lancer les travaux correspondants (selon la liste Investissements votée pour l'exercice 2023).

✓ les subventions pour les programmes d'Investissements inscrits dans ledit budget auprès du Département, et s'engage à lancer les travaux correspondants (selon la liste Investissements votée pour l'exercice 2023).

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

✓ les subventions pour les programmes d'investissements inscrits dans ledit budget susceptibles d'obtenir des subventions auprès de la Communauté Urbaine et de la Caisse d'Allocations familiales ou autres partenaires institutionnels (selon la liste Investissements votée pour l'exercice 2023).

✓ les subventions de fonctionnement pour les actions inscrites dans ledit budget susceptibles d'obtenir des subventions auprès de l'Etat ou au titre des Fonds européens, de la Région, du Département, de la Communauté Urbaine et de la Caisse d'Allocations Familiales ou autres partenaires institutionnels.

✓ La subvention Fonds d'Aide pour le Football Amateurs (FAFA) pour les travaux d'éclairage du terrain synthétique de la Trocardière dont la date prévisionnelle de réalisation s'étend du 6 au 17 mars 2023. Le plan de financement est de 36 990€ HT (44 388€ TTC= en dépenses, celles-ci étant financées par une demande d'aide à hauteur de 80% au titre du FAFA, soit 29 592€ et le reste étant à la charge de la Ville à hauteur de 20%, soit 7 398€.

La maire,
Agnès Bourgeois

